

I. N. A. O.
CONSEIL DES AGREMENTS ET CONTROLES
Séance du 16 juin 2022
<i>Procès-verbal</i>
CAC – 2022 - 503

La réunion est ouverte à 9 heures 36, sous la présidence de Mr CHEVALIER.

ÉTAIENT PRESENTS

LE PRESIDENT DU CAC:

M. CHEVALIER

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. LHERMITTE

MEMBRES PROFESSIONNELS :

Mmes DUBUC, GOUVERNEL, LAURENT
MM DESCLAUX DE LESCAR, FAURE, LUQUET

PERSONNALITES QUALIFIEES :

Mmes COULON-LEROY, MAZE, MOTIER
MM BLANC, JAMIN, ROOSE, SCHMITT

REPRESENTANTS DES AUTRES COMITES :

Mme DEFFIS, VAN HASSELAAR
MM. BLAIS, CARRERE, CHADOURNE, CUSSAC, GIRBAU, NAGEARAFFE, SELIER, SOURY

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS :

La Directrice Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (DGPE) ou son représentant :

M. CHEREL

Le Directeur Général de l'Alimentation ou son représentant (DGAL) :

MME LOUIS

La Directrice Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ou son représentant.

MME COULOMBE

Le Directeur Général des douanes et des droits indirects (DGDDI) :

M. BOUY

INVITÉS

M. BULLIAT

AGENTS INAO :

Mmes GUITTARD, FUGAZZA, CALABUIG, CHARTIER, DERISSON, JEANNIN, LE ROCH, LY, MARTIN

MM. VILLEGAS, TAVERNE

ÉTAIENT EXCUSÉS

PERSONNALITES QUALIFIEES :

Mmes FAULCONNIER, PETIT

M. ROGIER

REPRÉSENTANTS DES AUTRES COMITÉS :

Mmes CABARET, REMOND, THOUENON

MM DE FOUGEROUX, FERON, FOURNIER, GUIHERY, PASTORINO, SAGNIER

H2COM : MME DEHAUT.

1) OUVERTURE DE SÉANCE PAR M. LE PRÉSIDENT CHEVALIER

M. Le Président CHEVALIER est heureux d'accueillir les membres du CAC et les invités. L'arrêté de nomination nommant les membres du CAC proposés par les comités nationaux et complétant celui du mois de mars (qui a nommé les représentants d'organismes de contrôles et les personnalités qualifiées) est paru le 15 juin. Un membre toutefois n'a pas été nommé (M. BULLIAT Daniel du CNAOV), mais est présent. Il a le statut d'invité. Sa nomination devrait intervenir sans tarder, et il peut participer aux échanges mais son vote ne sera pas comptabilisé.

Il est aussi heureux d'accueillir le Commissaire du gouvernement et souligne la présence de Mme LY, Directrice adjointe de l'INAO aux côtés de Mme GUITTARD, Directrice de l'INAO. Il présente Mme CHARTIER, assistante du Services contrôles, qui succède à Mme LEMOINE. La séance se déroule en présentiel, les personnes excusées sont citées.

Mme FUGAZZA précise que Mme CHARTIER assure l'organisation de toutes les réunions en lien avec le CAC. Elle demande à ce que les membres répondent aux mails d'invitation quand ils en reçoivent afin de s'organiser au mieux, notamment pour s'assurer d'avoir le quorum nécessaire pour les votes.

M. le Président CHEVALIER demande à ce que les micros soient utilisés à chaque prise de parole afin d'être bien entendus et enregistrés.

2) PRÉSENTATION DE L'INAO

Mme FUGAZZA présente l'INAO.

Diffusion de la première vidéo de présentation.

Mme FUGAZZA invite les personnes présentes à se rendre sur le site de l'Institut pour plus d'informations.

3) ACCUEIL DE LA DIRECTRICE DE L'INAO, MME GUITTARD

Mme GUITTARD, Directrice de l'INAO se présente. Elle accueille les membres en leur rappelant qu'en tant que membres du comité national de l'INAO, ils sont les acteurs de la politique publique relative au développement des productions sous signes officiels d'origine et de la qualité (SIQO). Ils sont notamment acteurs dans le cadre spécifique de l'INAO qui permet aux acteurs économiques de se fixer leur propre cadre réglementaire. Le rôle des membres est un engagement fort qui se traduit par leur disponibilité, assiduité (y compris au groupe de travail), rigueur, objectivité et confidentialité. Les documents qui sont transmis aux membres sont confidentiels. En revanche, d'autres peuvent être diffusés : relevés des décisions prises ainsi que tous les documents présents sur le site internet.

Les membres sont désignés *intuitu personae* (ils ne représentent pas un ODG, un OCO, une région...) et soumis à un devoir de réserve. Ils doivent faire état de tous les conflits d'intérêt sur les dossiers étudiés (auquel cas, ils ne participeront pas aux débats, ni aux votes).

La directrice rappelle les règles de vote. Elle souligne également que les membres font partie d'un collectif et sont les ambassadeurs des SIQO. Elle insiste sur l'originalité de l'INAO tant en termes de gouvernance que par le pouvoir de proposition des comités nationaux. Cela représente une responsabilité forte, puisque les ministres ne peuvent qu'accepter ou refuser les cahiers des charges mais pas les modifier. Elle insiste sur l'importance du contrôle, clé de voûte du système des SIQO et sur le rôle particulier du Conseil des Agréments et Contrôles.

Elle informe le conseil qu'une présentation des autres services (services territoire et délimitation, mission économie, service juridique et international, notamment) sera effectuée lors de prochaines séances.

4) TOUR DE TABLE

M. BLAIS est issu du milieu agricole et travaille depuis toujours dans l'agroalimentaire, à l'international et en France. Il rejoint le CAC pour la première fois. Il fait partie du Comité national IGP/LR/STG et a travaillé 10 ans dans un organisme certificateur. Il travaille toujours pour l'agroalimentaire, dans la production de crevettes à Madagascar.

M. SOURY est éleveur ovin-bovin dans le département de la Charente dans une exploitation engagée dans une démarche qualité IGP et Label Rouge et membre du Comité National IGP/LR/STG. Il préside également l'ODG Agneau du Poitou-Charentes et Label Rouge « Le Diamandin ». Il préside la section ovine d'Interbev, ainsi que la Commission communication d'Interbev. Il est également vice-président de la Fédération nationale Ovine, Maire de sa commune, élu à la Chambre d'agriculture et membre de la chambre d'agriculture de Charente, Président de l'Association régionale ovine Nouvelle-Aquitaine. Il est installé depuis 1984 et son exploitation est toujours engagée en démarche qualité.

M. LUQUET est directeur de QUALISUD et effectue son quatrième mandat au CAC. Il est dans le métier depuis 1992.

Mme GOUVERNEL est directrice technique de Bureau Véritas Certification France (BVCF).

M. DE LESCAR est directeur de Quali-Bordeaux. Issu de la production, il travaille dans le domaine viticole depuis 20 ans. Il est membre du CAC depuis 2010 et annonce que ce mandat devrait être son dernier.

Mme LAURENT est directrice de l'AVPI, organisme certificateur dans le vin, depuis 2010. Elle effectue son deuxième mandat au sein du CAC.

Mme DUBUC assiste pour la première fois au CAC. Elle travaille depuis 20 ans dans la certification et est responsable depuis 10 ans de la certification en agriculture biologique chez Bureau Alpes Contrôle.

M. FAURE travaille en tant que chargé des affaires réglementaires au groupe Ecocert depuis 21 ans. Il entame son quatrième mandat au sein du CAC.

M. ROOSE effectue son troisième mandat au sein du CAC et annonce que ce sera son dernier. Il est directeur de l'ODG IGP canard foie gras du Sud-ouest, dossier complexe car il couvre plusieurs termes géographiques. Il est membre du réseau ORIGIN. Il est très attaché à la défense des SIQO et particulièrement très soucieux de la protection de ces termes géographiques.

M. BLANC représente les consommateurs et suit les questions de l'alimentation. Il est également administrateur de l'ANSES. Il est présent au CAC pour sa connaissance thématique de la certification et considère que la question du contrôle est importante pour le consommateur.

M. SCHMITT a souhaité rejoindre le CAC et est comptable à la DGFP. Depuis les 10 dernières années il défend les consommateurs, ce qui l'a conforté dans le fait que les labels et agréments sont primordiaux pour aider les consommateurs.

Mme COULON-LEROY effectue son deuxième mandat au CAC. Elle est ingénieure agronome, œnologue de formation et enseignant-chercheur à l'école supérieure d'agriculture d'Angers. Elle travaille plus particulièrement sur les méthodologies d'analyse sensorielles. Elle apprécie travailler avec les IG et les producteurs impliqués dans ces produits de qualité à l'échelle nationale.

Mme MOTTIER travaille dans une entreprise laitière qui fabrique des produits bio et est en charge de la certification du groupe. Elle a été auditrice dans l'agriculture Ecocert pendant une dizaine d'années et souhaite lier le terrain à la pratique.

Mme MAZE est économiste à l'INRAE depuis plus de 20 ans. Elle effectue son troisième mandat au CAC. Elle a fait des travaux sur les contrôles sur les SIQO et continue la recherche sur les dynamiques de transition écologique. Elle a toujours un intérêt pour les travaux de cette instance. Elle est ravie de pouvoir poursuivre cette expérience et cet engagement.

M. JAMIN est directeur du laboratoire Authenticité du groupe EUROFINS. Il représente le groupement des laboratoires prestataires de services en France. Il espère pouvoir contribuer aux sujets liés à l'analyse psycho-chimique et en tant qu'utilisateur des SIQO, il s'intéresse au CAC.

Mme DEFFIS est éleveuse de porc noir de Bigorre qui bénéficie des AOP Porc noir de Bigorre et jambon de porc noir de Bigorre. Elle est membre du Comité national AOP.

M. CUSSAC est producteur de lait dans le Cantal, producteur fermier de Bleu d'Auvergne et de Fourme d'Ambert, membre du Comité national AOP et effectue son premier mandat au sein du CAC. Comme Mme DEFFIS il souligne l'importance du contrôle des SIQO qui donne des garanties aux consommateurs. La présence de membres des ODG au CAC est très importante pour pouvoir comprendre les sujets contrôles et pouvoir faire l'interface avec les ODG sur ces sujets.

Mme VAN HASSELMAR est éleveuse de chèvres dans l'Indre en AOP Selles sur Cher et en AOP Valençay. Elle est membre du Comité national AOP et effectue son premier mandat au sein du CAC.

M. NAGEARAFFE est agriculteur dans la Drôme, producteur de noix et ancien producteur de fromage de chèvre. Il est à l'initiative du dépôt du projet de Label Rouge pour les chevreaux. Il vient

d'être nommé membre du Comité national AOP et effectue aussi son premier mandat au sein du CAC.

M. GIRBAU est vigneron dans les Pyrénées-Orientales et Président des Côtes catalanes en IGP, membre du Comité national vin IGP. Le CAC sera pour lui une découverte.

M. CARRERE effectue son premier mandat au CAC et son troisième à l'INAO. Il a été nommé au CAC via le Comité IGP vin pour lequel il effectue la vice-présidence. Il est aussi membre du Conseil permanent de l'INAO. Il a effectué toute sa carrière dans la filière viti-vinicole et possède une formation de bio-chimiste et d'œnologue. Il annonce que ce mandat sera son dernier.

M. CHADOURNE est vigneron coopérateur en Pécharmant à côté de Bergerac dans une structure familiale de 40 hectares où sont aussi cultivées des céréales. Il est ancien éleveur laitier et sans AOP il n'aurait pas choisi d'être agriculteur. Il est ingénieur agro et œnologue de formation. Il a été administrateur de Quali-Bordeaux. Il est Président de la fédération vin de Bergerac et de Duras. Il a été nommé par le Comité national AOV et effectue son premier mandat au CAC.

M. BULLIAT est membre du Comité national AOV depuis 2017 (deuxième mandat) mais c'est son premier mandat au CAC. Il est vigneron dans le Beaujolais et est désormais Président d'Inter-Beaujolais, après avoir été président de l'ODG Beaujolais. Il est très attaché aux contrôles et au respect du cahier des charges, pour que le consommateur s'y retrouve.

M. BOUY représente la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, DGDDI, sur les sujets viticoles. Il participe aussi aux différents comités viticoles de l'INAO ainsi qu'aux différents groupes de travail.

Mme COULOMBE représente la DGCCRF. Elle appartient, comme son collègue M. ROUSSEAU qui représente la DGCCRF au comité IGP/LR/STG, au bureau de la qualité des denrées alimentaires, qui suit notamment tous les sujets relatifs aux AOP, IGP, Label Rouge, ainsi qu'à l'agriculture biologique. Elle s'occupe, pour sa part, uniquement de l'agriculture biologique et participe au CNAB et à ses différentes commissions. La DGCCRF est l'autorité compétente pour les contrôles sur le marché. Elle pilote au niveau national les contrôles des produits biologiques et travaille en étroite collaboration avec le Service contrôles.

Mme LOUIS est représentante de la DGPE. Elle travaille au ministère de l'Agriculture et s'occupe du contrôle des SIQO et du Label Rouge.

M. CHEREL est le chef du Bureau de la Qualité, à la DGPE du ministère de l'Agriculture. Ce bureau s'occupe de tous les signes de l'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), ainsi que de toutes les mentions valorisantes et de la certification environnementale. Le rôle du bureau est de mettre en œuvre la politique publique au niveau national mais aussi communautaire, en étroite collaboration avec l'INAO et les autres administrations. Il assure la tutelle de l'INAO et de l'Agence bio. Il se trouve au sein du service de M. LHERMITTE, Commissaire du gouvernement.

M. LHERMITTE, travaille au sein du ministère de l'Agriculture et est responsable du service « Compétitivité et Performance Environnementale » qui a en charge les questions relatives aux sujets économiques et environnementaux. Il est Commissaire du gouvernement au sein des instances de l'INAO.

Mme LY est Directrice adjointe de l'INAO depuis deux semaines. Elle a eu un parcours à l'international et dans l'administration centrale et à FranceAgriMer.

M. SELLIER est éleveur de vaches charolaises en agriculture biologique depuis une vingtaine d'années. Il est le Président de la Commission de viandes bio d'Interbev. Il effectue son premier mandat au CNAB et au CAC.

M. le Président CHEVALIER donne la parole à Mme MERCIER, déléguée territoriale de l'INAO pour la délégation Centre-Est.

5) PRESENTATION DES METIERS ET DES MISSIONS DES DELEGATIONS TERRITORIALES

Mme MERCIER présente le dossier composé d'une présentation générale du fonctionnement et de l'organisation des délégations territoriales de l'INAO (DT), de la présentation des agents de l'INAO en Délégation Territoriale et du rôle des DT dans le cadre des missions de l'INAO.

Elle souligne que près des deux tiers des effectifs de l'INAO se trouvent en DT et que les DT travaillent en étroite collaboration avec les Services nationaux.

Une DT correspond à un périmètre constitué d'un ensemble de départements et des produits élaborés sur ce périmètre. Les dimensions sont variables. Elles sont le plus souvent construites sur la base du tracé des régions et elles comportent un ou plusieurs sites. Elle présente l'organisation des DT avec les différentes missions et métiers des agents, et s'agissant d'une présentation pour le CAC, elle fait un focus sur la mission d'évaluation technique des organismes de contrôles. Cette mission fait partie de la supervision de ces organismes par l'INAO, et est réalisée par des techniciens territoriaux sous la responsabilité fonctionnelle du Service contrôles. Elle présente aussi de manière détaillée le rôle de l'ingénieur chargé du contrôle au sein des équipes projets qui travaillent sur les reconnaissances et les modifications de cahier des charges. Elle rappelle que la réflexion et le travail sur le cahier des charges doit s'accompagner d'une réflexion et d'un travail sur la contrôlabilité et le contrôle. Elle rappelle aussi que pour pouvoir présenter une demande de reconnaissance ou de modification dans une instance nationale, il convient que le plan de contrôle qui l'accompagne ait été instruit et déclaré approuvable.

Elle explique à la fin de la présentation qu'une journée d'accueil des nouveaux membres des instances est prévue en DT.

M. le Président CHEVALIER s'enquiert des questions et n'en constate aucune.

6) PRÉSENTATION DES MISSIONS DU SERVICE CONTRÔLES ET DE L'ORGANISATION DES RÉUNIONS

Mme DERISSON indique qu'un glossaire des termes employés au CAC a été remis sur table pour aider les membres à mieux comprendre le langage du contrôle.

Mme DERISSON présente les différents services et pôles nationaux de l'INAO dont le Service contrôles, qui travaille notamment en support du CAC.

Le Service contrôles s'occupe de l'organisation générale du dispositif de contrôle du cahier des charges des produits sous SIQO et pour cela il travaille en étroite collaboration avec les Pôles produits. Le Service contrôles a aussi en charge la supervision des organismes de contrôle à qui les contrôles officiels ont été délégués, ainsi que la supervision des plans de contrôles instruits par les DT avant leur approbation par la directrice. Le Service anime aussi le réseau contrôles des agents chargés du contrôle au sein de l'INAO.

L'INAO est l'autorité compétente en charge du contrôle des SIQO avant la mise sur le marché, et à ce titre à de nombreuses missions en plus de celles évoquées : rapports à la Commission européenne, participation au système européen OFIS sur les notifications de non conformités sur les produits biologiques, validation des importateurs de produits biologiques dans le système européen TRACES, participation au plan national pluri annuel de contrôles.

Elle présente Mme FUGAZZA, la responsable du Service et tous les agents de l'équipe du Service contrôles, avec la répartition des missions de chacun au sein de cette équipe.

Elle présente ensuite les missions du CAC. Le CAC est une instance à part qui traite de beaucoup de sujets très variés, puisqu'il traite du contrôle de tous les SIQO. Il est composé notamment de 20 membres de Comités nationaux, 7 membres des organismes de contrôles, des personnalités qualifiées et des représentants de l'administration.

Il n'y a pas, comme dans les autres instances, de Commission permanente mais un fonctionnement en formations restreintes du CAC (FR). Elle explique le fonctionnement des FR, qui sont au nombre de trois : une viticole, une sur les produits agroalimentaires et enfin, une sur l'agrément des organismes de contrôle. Il n'y a pas de calendrier pour ces formations restreintes car elles sont réunies, lorsque la directrice estime nécessaire de recueillir l'avis du CAC au travers d'une de ses formations restreintes. Les membres reçoivent une invitation trois semaines avant la date de la réunion des FR afin que le plus de monde puisse y participer et que le quorum puisse être atteint. Il est donc très important que les membres répondent au message du Service pour l'organisation de ces réunions.

Le CAC travaille aussi beaucoup en groupes de travail qui seront nommés lors de cette séance.

La mission du CAC est de définir les principes généraux du contrôle ; ces principes sont écrits dans des directives signées par le président du CAC. Le CAC doit être, de plus, consulté pour avis sur les dispositions de contrôle communes (DCC). Il peut aussi être consulté, notamment au travers des FR, sur les questions d'agrément des organismes de contrôle ou sur des plans de contrôles, par exemple dans les cas de demande d'abaissement de fréquence de contrôle.

Elle présente le schéma d'organisation d'un plan de contrôles depuis 2018, avec les dispositions de contrôle communes, les dispositions de contrôle communes filières et les dispositions de contrôle spécifiques.

Elle indique que tous les textes relatifs aux contrôles des SIQO sont disponibles sur le site Internet de l'INAO

M. le Président CHEVALIER s'enquiert des questions et n'en constate aucune.

7) TÉMOIGNAGE D'UN MEMBRE DU CONSEIL PARTICIPANT À DES GROUPES DE TRAVAIL ET À DES FORMATIONS RESTREINTES ET INTERVENTION DU PRÉSIDENT

M. le Président CHEVALIER se présente. Il est âgé de 54 ans, marié et père de trois filles. Il vient du Jura. Il est un enfant de la filière Comté, il a été fromager et affineur. Depuis une quinzaine d'années, il représente l'entreprise à laquelle il appartient dans les ODG et dans les structures collectives au niveau régional ou national. Outre son implication dans cinq ODG (Comté, Morbier, Emmental français est central, Gruyère IGP français, et Bleu de Gex Haut-Jura), il est aussi au bureau du CNAOL qui regroupe 51 AOP laitières avec un pont avec les IGP laitières. Il participe au CNAOP de l'INAO et depuis de nombreuses années il participe aussi au CAC. Il s'agit de sa troisième mandature pour ces deux comités. Il a aussi été président du comité de certification d'un organisme de certification jusqu'au début de l'année 2022. Il préside un réseau mixte technologique, le RMT Valorisation des fromages de terroirs.

Selon lui, le fonctionnement du collectif représente une création de valeur pour les filières et les SIQO. Il rappelle qu'un cahier des charges, qui est une promesse consommateur, s'élabore en lien avec une histoire, des terroirs, un territoire, des savoir-faire et une qualité plurielle (organoleptique, sociale, environnementale, le bien-être animal etc.).

Il estime que la promesse consommateur n'a pas de valeur si on ne peut pas prouver qu'elle est respectée ; et c'est cette question qui rassemble les membres du CAC et qui devra les animer dans les cinq années à venir.

Il raconte son arrivée au CAC, en 2012, en tant que représentant du Comité national de l'agroalimentaire. Il a découvert le monde du contrôle sous un autre angle et loue le fait d'avoir été nommée au CAC pour avoir une autre vision du contrôle. Il a également découvert la complexité juridico-technique, la diversité de filières, de produits, d'opérateurs et d'organismes de contrôle.

M. le Président CHEVALIER tient à montrer que le CAC a su évoluer et s'adapter aux contraintes des filières et de la réglementation. Il tient à remercier les collaborateurs de l'INAO, notamment du Service contrôle, les deux directrices, les membres du ministère, tous les membres du CAC, les deux présidents du CAC qu'il a côtoyés et la dernière présidente, Nathalie VUCHER. Sous son impulsion s'est déroulé le vaste chantier sur les dispositions de contrôle communes qui a permis plus d'égalité, plus de clarté pour les opérateurs, moins de concurrence entre les organismes de contrôle et d'apporter davantage de transparence pour les consommateurs et les médias vis-à-vis des contrôles. Ce travail de création de valeur doit être poursuivi. Le contrôle a certes un coût, mais il doit être appréhendé comme un investissement pour la cohésion du collectif, car il protège les opérateurs engagés les démarches, et surtout pour garantir nos promesses au consommateur. Il s'agit d'une question de légitimité. Il en profite pour saluer les deux représentants des consommateurs.

Selon lui, il est primordial de défendre le fait qu'il n'existe qu'un contrôle officiel, celui du SIQO. Il faut le préserver et le valoriser. Il félicite les membres pour leur nomination, ou future nomination, et compte sur leur expérience, leur curiosité, leur approche systémique durant cette mandature, pour mesurer l'importance de bâtir un pont entre les comités respectifs, les organismes de contrôle, les fédérations et ainsi faciliter l'efficacité et la valorisation des contrôles.

La salle applaudit M. le Président CHEVALIER.

La parole est donnée à M. LHERMITTE, Commissaire du gouvernement.

8) INTERVENTION DE M. SERGE LHERMITTE, COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. LHERMITTE, Commissaire du gouvernement, félicite les membres du CAC pour leur nomination et remercie M. le Président CHEVALIER. Il appuie les propos de Mme GUITTARD, Directrice de l'INAO. Le temps consacré au collectif de l'INAO est important pour l'économie de l'agriculture et du territoire. Il insiste sur le fait que les membres ont été nommés *intuitu personae*, et sur l'importance de leur assiduité et de la confidentialité des débats. En effet, les instances de l'INAO produisent des règles qui s'imposent aux opérateurs et aux SIQO. Cela génère des obligations auprès des agriculteurs et des entreprises. Dans ce cadre-là, le CAC effectue sa mission, un peu particulière, aux côtés des autres comités nationaux. Il rappelle que les Comités nationaux sont amenés à prendre des décisions sur les cahiers des charges que le ministre ne peut pas modifier. Il peut les refuser, mais dans ce cas le travail revient dans les instances de l'Institut. Il existe une interaction étroite entre l'élaboration des cahiers des charges et leurs modifications et les plans de contrôle associés. Dans le cadre des travaux du CAC, les membres auront une interaction avec les représentants des différentes directions ministérielles et le Commissaire du gouvernement. Il explique le rôle du Commissaire du gouvernement. Ce dernier peut intervenir dans les débats sans prendre part au vote puisqu'il n'est pas membre des Comités.

Le Commissaire du gouvernement dispose de trois fonctions :

- S'assurer de la légalité des décisions prises dans les instances de l'Institut,
- S'assurer que les décisions tiennent compte de la politique publique des signes de qualité portée par le Gouvernement,
- S'assurer que l'Institut dispose des moyens nécessaires à la conduite des missions qui lui sont confiées, notamment budgétaires et humains.

Selon le Code rural, le Commissaire du gouvernement peut s'opposer aux décisions des instances de l'Institut ; mais l'objectif est d'éviter que cela se produise, et il est d'ailleurs extrêmement rare que cela arrive. Le cas échéant, il peut demander une deuxième délibération.

Il cite les administrations présentes au CAC : DGPE, DGAL, DGCCRF et les douanes pour le compte du ministère de l'Économie. Ces administrations sont membres du CAC et ont un droit de vote. Il

rappelle l'importance de la présence de chaque administration au sein du CAC pour une représentation des missions qui les concernent, notamment la DGDDI et la DGCCRF qui ont des compétences en matière de contrôles, afin qu'il y ait une bonne interaction avec le champ de compétence de l'INAO pour le contrôle des SIQO.

Il insiste sur les propos qu'il a tenus auprès de chacun des Comités nationaux installés et l'importance des travaux sur les cinq ans à venir. Il souligne l'importance du contrôle dans le dispositif d'ensemble des signes de qualité. Cela participe à convaincre le consommateur d'acheter ce type de produit et de payer le juste prix par rapport aux promesses et aux spécificités des SIQO. Cela est possible avec un dispositif de contrôle solide et un suivi sur le terrain. Il insiste sur le fait que les membres des instances de l'INAO sont ambassadeurs des SIQO mais aussi du dispositif de contrôle. Cela va de pair avec le développement des filières soumises à la concurrence d'autres acteurs.

Il souligne l'importance des questions en cours de discussion, sur la façon de prendre en compte les attentes du consommateur et des ONG, sur comment évoluer avec son temps et ainsi faire évoluer les promesses consommateur dans et en dehors des cahiers des charges.

Il remercie les membres du CAC pour le temps qu'ils donneront au collectif des SIQO dans les cinq années à venir.

10) NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL

En préambule, **Mme FUGAZZA** indique que certaines personnes nommées ont été contactées afin d'échanger avant de proposer leur nomination dans les différents groupes de travail et d'autres non, qui pourront pourtant être proposée. La répartition des personnes dans les groupes de travail et FR a été pensée pour une représentation variée des filières.

Le CAC est composé de :

- 20 représentants des autres Comités nationaux de l'INAO,
- 7 représentants maximum des organismes de contrôle dont 2 doivent représenter les organismes d'inspection,
- 5 représentants de l'administration,
- 9 personnalités qualifiées avec obligatoirement des représentants des consommateurs.

Mme FUGAZZA explique que les vice-présidents seront amenés à présider le CAC, les formations restreintes ou les groupes de travail en cas d'indisponibilité du président.

Proposition à la vice-présidence :

MM. LUQUET et FAURE.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

11) NOMINATION DES MEMBRES DES FORMATIONS RESTREINTES

Mme FUGAZZA rappelle que le CAC définit les principes généraux du contrôle. Par ailleurs, il émet un avis sur les dispositions de contrôle communes. Il peut être consulté sur l'agrément des organismes de contrôle et sur les plans de contrôle et d'inspection, ainsi que sur les mesures à prendre dans ces plans. La plupart du temps les avis sont recueillis au sein des formations restreintes du CAC.

Il y a trois formation restreintes (FR) : une pour le secteur vitivinicole, une sur les produits agricoles, agroalimentaire et forestier, et une sur l'agrément. Les deux premières peuvent rendre des avis sur les plans de contrôle et sur les dispositions de contrôle communes (DCC) des filières de leur

compétence. Ce qui veut dire, en creux, que pour les DCC tous SIQO seul le CAC peut se prononcer. Les FR sont composées de 11 membres et d'un président. En l'absence du président, un vice-président peut présider. Il n'y a pas de calendrier établi et les réunions se tiendront en fonction des besoins, et surtout en visio-conférence.

Proposition pour la FR vitivinicole :

Mme FUGAZZA précise qu'il y a des représentants de chacun des Comités, des représentants des organismes de contrôle et des personnalités qualifiées (PQ).

Titulaires (CNAOV): MM. BULLIAT, DE FOUGEROUX, et PASTORINO
Suppléant : M. CHADOURNE

Titulaires (CNIGPV) : MM. CARRERE, GIRBAU et SAIGNIER
Suppléant : M. FOURNIER

Titulaire (CNAB) : Mme THOUENON
Suppléants : MM. SELLIER et GUIHERY ; Mme CABARET

Titulaires (OCO) : M. DE LESCAR, Mme LAURENT
Suppléants : MM. FAURE et LUQUET ; Mmes GOUVERNEL, PETIT et DUBUC

Titulaires (PQ) : Mme COULON-LEROY ; M. ROGIER
Suppléants : MM. BLANC, JAMIN, ROOSE et SCHMITT ; Mmes MAZÉ et MOTTIER

Pour réunir les FR, les services vont s'adresser en premier lieu aux titulaires ; mais si le quorum ne peut être atteint, les suppléants seront contactés.

Proposition pour la FR Agro :

Titulaires (CNAOP) : MM. CUSSAC et NAGEARAFFE ; Mme DEFFIS
Suppléante : Mme VAN HASSELAAR

Titulaires (CNIGP/LR/STG) : MM. FERON et SOURY ; Mme REMOND
Suppléant : M. BLAIS

Titulaire (CNAB) : M. GUIHERY
Suppléants : M. SELLIER ; Mmes CABARET, THOUENON

Titulaires (OCO) : Mme GOUVERNEL, M. LUQUET
Suppléants : MM. FAURE et DE LESCAR ; Mmes PETIT, DUBUC et LAURENT

Titulaires (PQ) : Mme MOTTIER ; M. SCHMITT
Suppléants : MM. BLANC, JAMIN, ROOSE et ROGIER ; Mmes MAZÉ et COULON-LEROY

Proposition pour la FR « Agrément » :

Titulaires (CNAO) : MM. CHADOURNE et DE FOUGEROUX ; Mme VAN HASSELAAR
Suppléants : MM. CUSSAC et PASTORINO ; Mme DEFFIS

Titulaires (CNIGP) : MM. FOURNIER et BLAIS ; Mme REMOND
Suppléants : MM. FERON, CARRERE et GIRBAU

Titulaire (CNAB) : M. SELLIER
Suppléants : M. GUIHERY ; Mmes CABARET et THOUENON

Titulaires (OCO) : Mmes PETIT et DUBUC

Suppléants : MM. FAURE, DE LESCAR et LUQUET ; Mmes LAURENT, GOUVERNEL

Titulaires (PQ) : MM. JAMIN et BLANC

Suppléants : MM. ROOSE, ROGIER et SCHMITT ; Mmes MAZÉ, COULON-LEROY et MOTTIER

Mme FUGAZZA explique que le CAC donne délégation aux FR viti et agro pour rendre des avis sur les plans de contrôle et sur les dispositions de contrôle communes (DCC) des filières de leur compétence, et sur toutes affaires qu'il leur confierait par délégation. La FR agro a aussi compétence sur l'agriculture biologique. Le CAC donne délégation à la FR agrément pour rendre des avis sur toutes questions relatives à l'agrément des organismes de contrôle.

M. le Président CHEVALIER s'enquiert des questions et n'en recueille aucune.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de composition des formations restreintes et sur les délégations données à ces formations restreintes.

12) REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES AGRÉMENTS ET CONTRÔLES AU SEIN DES AUTRES INSTANCES DE L'INSTITUT

A) MEMBRES QUI PARTICIPERONT AU CONSEIL PERMANENT

Proposition des représentants du CAC au Conseil permanent :

MM. LUQUET et FAURE.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de nomination.

B) NOMINATION DES MEMBRES AUX COMITÉS NATIONAUX

Mme FUGAZZA explique que chaque Comité national et Conseil nomme des représentants au sein des autres instances de l'Institut. L'objectif est que ces représentants portent la parole du CAC dans ces autres instances.

Proposition de nomination des membres du CAC aux Comités nationaux :

Mme FUGAZZA indique qu'il est proposé des représentants d'organismes de contrôles pour ces nominations, afin de non seulement porter la parole du CAC mais aussi éventuellement répondre à des questions techniques.

Les membres suivants sont proposés pour participer aux autres comités nationaux de l'INAO :

- Pour le comité national des appellations d'origine relatives aux vins, eaux de vie et autres boissons alcoolisées : **M. Régis de LESCAR** ;

- Pour le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres :

Mme Violaine LAURENT ;

- Pour le comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières : **Mme Elodie GOUVERNEL**

- Pour le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties : **M. François LUQUET** ;

- Pour le comité national de l'agriculture biologique : **M. Antoine FAURE.**

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations.

C) NOMINATIONS DES MEMBRES DU CAC AU SEIN DES COMMISSIONS NATIONALES DU CONSEIL PERMANENT

Mme FUGAZZA rappelle les missions et composition des Commissions nationales du Conseil permanent qui peuvent émettre des recommandations avec un large rôle. Ces commissions, mandatées par le Conseil permanent, permettent de mettre en perspective des sujets complexes. Elles sont composées :

- De membres professionnels désignés par différents comités nationaux et le CAC,
- D'experts au sein de ces commissions,
- De représentants de structures professionnelles et scientifiques concernées par le sujet.

Mme GUITTARD, Directrice de l'INAO, précise que ces commissions n'ont pas d'existence juridique ou réglementaire, il s'agit de la vie interne de l'Institut.

Les membres suivants sont proposés pour participer aux commissions nationales :

Commission relation des SIQO avec l'environnement : Mme Carine PETIT

Commission économie des filières et impact des SIQO : Mme Armelle MAZE

Commission protection des dénominations et des SIQO : M. Marc ROOSE

Commission Gestion des territoires et des questions foncières : M. Antoine FAURE

Commission scientifique et technique : Mme Cécile COULON LEROY

Commission communication : M. François SCHMITT

Mme FUGAZZA informe de la création en cours d'une septième Commission sur la délimitation.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations.

13) NOMINATION DES MEMBRES AU SEIN DES DIFFÉRENTS GROUPES DE TRAVAIL

Mme DERISSON prend la parole.

Proposition pour la désignation d'un groupe de travail sur les principes généraux de contrôle et dispositions de contrôle communes pour l'ensemble des SIQO hors AB :

Ce groupe est composé de 10 membres du CAC, des administrations concernées, à l'exception de la DGCCRF qui n'avait pas souhaité participer lors de la dernière mandature, des services de l'INAO, des fédérations d'ODG et la fédération Hexagone.

Sont proposés, MM. CUSSAC, FOURNIER, PASTORINO, CARRERE, DE LESCAR et LUQUET ; Mmes REMOND, VAN HASSELAAR, PETIT et GOUVERNEL

Mme COULOMBE demande si la DGCCRF a été interrogée pour savoir si elle souhaitait participer à ce groupe de travail pour cette nouvelle mandature, et si, dans la négative, elle doit interroger ses collègues.

Mme DERISSON indique que comme il s'agit de réunions très chronophages il avait été décidé, avec l'accord de la DGCCRF de l'inviter à participer uniquement si cela semblait nécessaire. Il est proposé de maintenir cette méthode.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations

Proposition pour la désignation d'un groupe de travail sur l'élaboration de dispositions de contrôle communes à plusieurs cahiers des charges en Label Rouge :

Mme DERISSON explique que les membres de ce grand groupe de travail recevront des invitations à géométrie variable selon la filière étudiée.

Sont proposés, Mmes GOUVERNEL, MAZÉ, PETIT, REMOND, MM. M. BLAIS, JAMIN, LUQUET, ROOSE, SOURY.

M. BLAIS apprend sa nomination et souhaiterait réfléchir à la question, faute de temps.

Mme DERISSON lui répond qu'il reste seulement trois DCC filières à valider et que parmi les travaux à venir sont invités uniquement les membres du groupe de travail au profil le plus adéquat.

M. BLAIS explique que la filière aquacole dans laquelle il travaille ne figure pas dans ce groupe, mais accepte finalement sa nomination.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations

Proposition pour la désignation d'un groupe de travail sur l'élaboration des dispositions de contrôle communes à plusieurs cahiers des charges des vins bénéficiant d'une appellation d'origine :

Sont proposés, MM. BULIAT et De FOUGEROUX, Mmes LAURENT et PETIT.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations

M. JAMIN demande plus de précisions pour le groupe précédent (Label Rouge). Il dit avoir plus d'affinité avec le sujet « vinicole » que « viande ».

Mme DERISSON lui explique qu'ils ont pensé à son profil car il possède des compétences techniques sur des sujets d'expertise. Elle propose de faire uniquement appel à son expertise lorsqu'il y a des sujets analyses de certains paramètres lors des travaux.

M. JAMIN accepte.

Proposition pour la désignation d'un groupe de travail sur l'élaboration des dispositions de contrôle communes à plusieurs cahiers des charges des vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

Sont proposés, MM. CARRERE, DE LESCAR, SAGNIER, Mme GOUVERNEL (BVCF)

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations

Proposition pour la désignation d'un groupe de travail sur l'habilitation et le contrôle des points de vente :

Mme DERISSON propose de reconduire ce groupe de travail qui n'avait pu effectuer ses travaux lors de la dernière mandature.

Sont proposés, Mme PETIT, MM. DE FOUGEROUX, LUQUET, M. NAGEARAFFE, SOURY.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations

Proposition de désignation d'un groupe de travail sur le contrôle organoleptique des IGP relevant du Règlement (UE) n° 1151/2012 :

Sont proposés, Mmes COULON-LEROY, GOUVERNEL, REMOND, MM. LUQUET et SOURY.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations

Proposition pour la désignation d'un groupe de travail sur les dispositions de contrôle communes pour la certification selon le mode de production biologique :

Sont proposés, MM. FAURE, GUIHERY, SELLIER, Mmes DUBUC, GOUVERNEL, MOTTIER, THOUENON, PETIT.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations

Proposition de désignation d'un groupe de travail sur les modalités de contrôle des opérateurs exploitant, ou souhaitant exploiter, des terres présentant des résidus de produits polluants organiques persistants (POP) :

Mme FUGAZZA explique à la représentante de la DGCCRF que le CAC travaille sur la façon de contrôler et aussi sanctionner dans le cas de situations de non-respect du cahier des charges. Le CNAB a de son côté aussi constitué un groupe de travail pour travailler sur le sujet des « POP », dans l'optique d'accompagner les exploitants qui se trouveraient dans cette situation. Elle souligne que ces deux groupes de travail auront à travailler ensemble.

Sont proposés, Mmes DUBUC et THOUENON.

Mme FUGAZZA précise que dans les groupes de travail sont invitées en plus des membres du CAC, les fédérations et administrations concernées (ministère de l'Agriculture que ce soit la DGPE ou la DGAL, la DGCCRF, la DGDDI...). Il conviendra sans doute d'inviter le ministère chargé de l'environnement dans certains groupes de travail.

Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions de nominations

14) DÉSIGNATION DES INVITÉS PERMANENTS

Mme FUGAZZA indique que, comme dans les autres instances, et comme lors de la précédente mandature, le président a souhaité inviter des représentants de fédérations professionnelles à assister aux travaux du CAC. Il s'agit des personnes suivantes : **M. BRETON (CNAOL), Mme DUCROCQ (CNAOC), Mme GALLARD (FIL ROUGE, SYLAPORC et FEDELIS), Mme GUYOT ou Mme LESGOURGUES (FEDELIS et SYNALAF), Mme LAVAL (VINIGP), M. LAPORTE (HEXAGONE).**

Mme FUGAZZA explique que cette désignation d'invité permanent fera l'objet d'une décision de la Directrice.

La séance est levée à 12 heures 42.